

COMMUNE DE RIVIERES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 019/2024

Séance du 15 mai 2024

**Date de la
convocation : 10/05/24**

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

**Date d'affichage :
10/05/2024**

Présents : BOUAT Valérie, CASAGRANDE Hervé, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, ROBERT Béatrice.

Absents : ANGLADE Christine, PRADEL Michel.

Absents excusés : BERMES Marie-Christine, BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Thierry, CHOPO Guy.

Procurations : BRILLANT Marie-Thérèse à ROBERT Béatrice, CAILHOL Thierry à DON Daniel.

Secrétaire de séance : DON Daniel.

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Publication ou notification
15	14	10	

Objet : Rétrocession parcelle communale C 831

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'achat d'une parcelle communale formulée par Monsieur DEQUEN Theo et Mme DELMAS Léa domiciliés « 2 Rue du Mauzac ».

Cette demande concerne la parcelle C 831 sur laquelle un transformateur est en cours de déplacement et leur permettrait de réaliser un parking pour l'accès à leur propriété.

Le conseil municipal après échange :

- Valide la vente de ladite parcelle
- Fixe le prix de cette vente à 3€ le m2 (cf délibération 012/2018), les frais de bornage et de Notaire étant à la charge de l'acquéreur, condition étant faite que cet espace ne devra pas être constructible, à défaut cela impliquera une plus-value.
- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente

Le Notaire en charge de cette transaction est M° TERRIER DE LA CHAISE, Notaire à Lagrave (Tarn).

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Christophe HERIN.

